

ARRÊTÉ MUNICIPAL
portant réglementation de la circulation

Le Maire de la Commune de WITTERSHEIM,

VU le Code de la Route, et notamment ses articles R.44 et R. 225,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2542-2,
L 2213-1, L 2213-2 et L 2541-1,
VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Régions, des
départements et des Communes, notamment l'article 25,
Vu la demande en date du 02 mai 2024, de l'entreprise F.K Travaux Publics sise 1 rue Louise Michel
– STRASBOURG – agissant pour le compte de ROSACE.

CONSIDERANT : que des travaux de pose de réseau et chambre télécom pour le déploiement de la fibre par l'entreprise F.K Travaux Publics, au niveau de la rue des Guerriers nécessitent une réglementation de la circulation.

ARRETE

Article 1^{er} : en raison des travaux de déploiement de la fibre par l'entreprise F.K Travaux Publics, au niveau de la rue des Guerriers nécessitant la fermeture de la circulation à Wittersheim

- La circulation sera barrée à l'intersection rue des sœurs – rue des guerriers.
- La circulation sera autorisée aux riverains.
- Le stationnement sera interdit aux véhicules sur l'ensemble de la zone du chantier.

Du mardi 21 mai 2024 au mercredi 22 mai 2024 inclus

Article 2 : La signalisation de position au droit du chantier sera mise en place par l'entreprise F.K Travaux Publics sous le contrôle de la commune de Wittersheim.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et les contrevenants seront poursuivis conformément aux lois et règlement en vigueur.

Article 4 : Le Secrétaire Général de Mairie, l'entreprise F.K Travaux Publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Haguenau.

Le présent arrêté sera publié et affiché à la Mairie de Wittersheim.

Fait à Wittersheim, le 21 mai 2024.

La 1^{ère} Adjointe,

Brigitte WINSTEL

